



# AVIS

## Séance publique du Conseil communautaire

Conformément à l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, Roannais Agglomération informe les habitants des communes membres que le conseil communautaire se réunira, en séance publique, séance également diffusée et enregistrée, afin de délibérer sur l'ordre de jour ci-joint, le :

**Jeudi 26 septembre 2024 à 18 h 00**

Chorum Alain Gilles – Halle Vacheresse  
Rue des Vernes – 42300 Roanne

Affiché au siège de Roannais Agglomération le 20 septembre 2024